



Ville de Nice

Compte administratif 2023

Rapport de présentation



Table des matières

Introduction	4
Section de fonctionnement.....	5
1. Les recettes de fonctionnement	5
1.1 - La fiscalité.....	5
1.2 - Les produits des activités et du domaine	8
1.3 - Les dotations, subventions et participations reçues	8
1.4 - Les autres recettes de fonctionnement.....	10
2. Les dépenses de fonctionnement	12
2.1 - Les charges à caractère général	13
2.2 - Les charges de personnel	15
2.3 - Les autres dépenses de fonctionnement.....	15
Section d'investissement	19
3. Les recettes d'investissement.....	19
3.1 - Les subventions d'investissement.....	19
3.2 - Les autres financements extérieurs	20
3.3 - Les autres recettes réelles d'investissement	20
4. Les dépenses d'investissement.....	21
4.1 – Les dépenses d'équipement	21
4.2 – Les autres dépenses réelles d'investissement.....	26
5. La situation des encours au 31 décembre 2023	27
5.1 – Un recours à des financements principalement en taux variable.....	27
5.2 - Une structure d'encours saine	28
5.3 - Une gestion performante des encours	30
Budget annexe de l'Opéra	32
1. Section de fonctionnement	32
1.1 - Les recettes de fonctionnement	32
1.2 - Les dépenses de fonctionnement	32
2. Section d'investissement	33
2.1 - Les recettes d'investissement.....	33
2.2 - Les dépenses d'investissement.....	33
Budget annexe de la régie du Palais des Expositions et Nikaïa	34
1 - Les recettes de fonctionnement	34



2 - Les dépenses de fonctionnement	34
3 - La rénovation et l'entretien du Palais Nikaïa.....	35
Budget annexe Fourrière automobile.....	36
1. Section de fonctionnement.....	36
1.1 - Les recettes de fonctionnement	36
1.2 - Les dépenses de fonctionnement	36
2. Section d'Investissement.....	36
Annexe 1 : les flux inter-budgets.....	37
Annexe 2 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP).....	38



Introduction

Le compte administratif 2023 dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 et permet, ainsi, de clôturer un cycle budgétaire entamé avec l'adoption du budget primitif.

La Ville de Nice a conservé le cap qu'elle s'est fixé depuis plusieurs exercices en maintenant un niveau d'investissement élevé : en 2023, les dépenses réalisées en matière d'investissement ont continué de croître pour atteindre la somme de 97,5 millions d'euros (en intégrant la fin du différé de l'acquisition foncière pour l'Hôtel des polices à hauteur de 10 millions d'euros) avec pour priorité constante, celle de :

- Favoriser la transition écologique en investissant **18,14 millions d'euros** pour le prolongement de la Promenade du Paillon, le verdissement des écoles et des crèches, l'aménagement de trames vertes ou encore la création d'espaces verts urbains ou de terrains agricoles ;
- Valoriser le patrimoine culturel et cultuel présent sur la commune de Nice mais également embellir ce patrimoine par la création de nouveaux espaces en consacrant **6,1 millions d'euros** à ces actions ;
- Garantir aux enfants niçois les meilleures conditions pour leur instruction en dépensant **9,3 millions d'euros** dans les équipements et les bâtiments scolaires ;
- Faire rayonner la Ville de Nice par son activité culturelle en y dédiant **2,75 millions d'euros** ;
- Protéger les citoyens grâce à une meilleure organisation des forces de l'ordre (transformation de l'Hôpital Saint-Roch), à de meilleurs équipements de vidéoprotection et à des travaux préventifs (confortement des falaises) pour un montant de **40,8 millions d'euros** ;
- Permettre le développement sportif, artistique et culturel de la jeunesse en favorisant l'aménagement des équipements dédiés pour un montant de **5,17 millions d'euros** ;
- Maintenir le soutien à la cohésion sociale et à l'inclusion en réalisant **7,5 millions d'euros** de dépenses ;
- Moderniser notre administration et sécuriser ses systèmes d'information grâce à **7,8 millions d'euros** de dépenses.

Cette stratégie ambitieuse se poursuit malgré une forte inflation qui a encore marqué l'exercice 2023, notamment pour les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 4,3%.

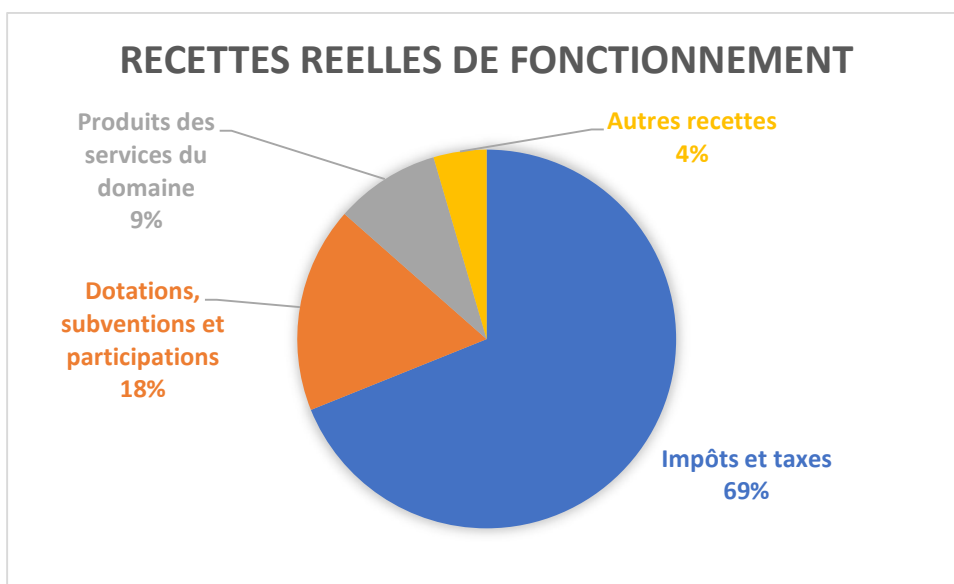
Si la maîtrise de la masse salariale a permis de stabiliser les dépenses de personnel, les charges à caractère général (dont les coûts de chauffage urbain) ont augmenté de 10% et représentent ainsi plus de la moitié de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 597 millions d'euros en 2023 (contre 594 millions d'euros en 2022). La Ville a ainsi pu bénéficier d'une très légère hausse (+0,6 %) en dépit de la réduction très sensible de ses cessions immobilières en 2023.

Elles se ventilent ainsi :



Impôts et taxes	411 710 272 €
Dotations, subventions et participations	104 927 046 €
Produits des services du domaine	53 779 306 €
Autres recettes	27 066 575 €
Total des recettes réelles	597 483 199 €

1.1 - La fiscalité

La Ville de Nice applique, en 2023, des taux de fiscalité parmi les plus faibles de France. Aucune augmentation n'a été décidée entre 2009 et 2023.

Pour autant, l'attractivité de la Ville a permis de dynamiser les bases fiscales, générant ainsi des recettes supplémentaires (+23 millions d'euros).

Cette bonne dynamique a permis de compenser le net recul des recettes lié aux droits de mutation (- 7 millions d'euros), de faire face aux surcoûts générés par l'inflation ainsi qu'à l'absence d'indexation des dotations de l'Etat, consécutif au cycle de baisse engagé il y a 10 ans.

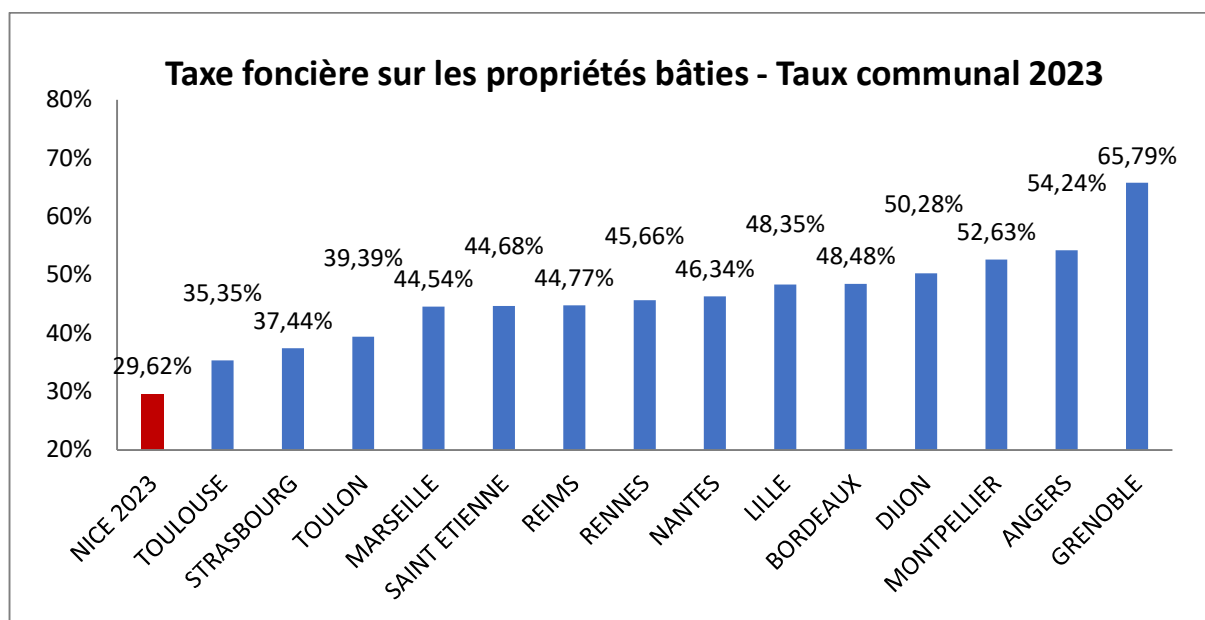
La Ville de Nice a également bénéficié d'une hausse de 4,3 millions d'euros du versement effectué par l'Etat au titre du coefficient correcteur de compensation de la taxe d'habitation.

1.1.1 - Les contributions directes

Les contributions directes représentent le poste de recettes de fonctionnement le plus important, à hauteur de **334 millions d'euros** en 2023. Elles se décomposent comme suit :

Libellé	2023 (en euros)
Taxe foncière propriétés bâties (Part historique et ex-part départementale)	212 685 470
Coefficient correcteur – compensation suppression de la taxe d'habitation	75 441 110
Taxe d'habitation résidences secondaires	44 610 678
Taxe foncière propriétés non bâties	453 029
Rôles supplémentaires	862 783
Total	334 053 070

- La **taxe foncière sur les propriétés bâties** demeure la première recette fiscale de la commune. Son produit s'élève à 212 millions d'euros en 2023.



Le taux de **taxe foncière sur les propriétés bâties** appliqué par la Ville de Nice en 2023 demeure parmi les plus bas de France. Ce résultat a été obtenu grâce aux baisses successives décidées en 2019 et 2020 (baisse totale de 4,12 points) et également grâce aux efforts effectués pour limiter les impacts sur les contribuables des réformes fiscales intervenues conduisant notamment à l'addition des parts communales et départementales.

- L'application du **coefficient correcteur** sur le produit de la taxe foncière des propriétés bâties pour compenser la suppression de la taxe d'habitation a permis à la Ville de Nice de percevoir, en 2023, **75,3 millions d'euros**.
- La **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** dont le produit total s'élève à **40,5 millions d'euros**, représente 12% des recettes fiscales.



En 2023, la commune de Nice a bénéficié de 4,4 millions d’euros de recettes grâce aux **rôles supplémentaires et complémentaires** envoyés par les services des impôts à la suite de rectifications ou d’omissions d’imposition.

- Enfin, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s’est élevé à **0,4 million d’euros** en 2023.

1.1.2 - Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d’Azur

La Métropole Nice Côte d’Azur verse, au bénéfice de la Ville de Nice, une attribution de compensation et une dotation de solidarité métropolitaine. Ces deux produits constituent des « reversements de fiscalité ».

L’attribution de compensation (22,3 millions d’euros)

L’attribution de compensation permet de neutraliser l’impact des transferts de compétences effectués au profit de la Métropole. Le montant des recettes transférées étant supérieur au montant des dépenses transférées, la Métropole reverse une partie de ses recettes fiscales à la Ville de Nice.

Au cours des années 2012 à 2015, le montant de l’attribution de compensation pour la Ville de Nice a été fixé à 18,6 millions d’euros.

Cette attribution a été modifiée à trois reprises pour tenir compte de transferts de compétences :

- En 2016 : les aires d’accueil des gens du voyage, le crématorium, l’aménagement numérique ;
- En 2019 : la promotion du tourisme et la concession de distribution d’électricité ;
- Fin 2021 : archéologie préventive.

La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d’euros)

Cette dotation a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et l’expression, au sein du budget métropolitain, de la solidarité territoriale. Pour 2023, elle s’élève à 3 millions d’euros conformément à la prévision budgétaire.

1.1.3 - Les autres produits fiscaux

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes accusent un recul de 9 % par rapport à l’an passé, en raison du recul important des droits de mutation. Ces derniers ont baissé de près de 7,4 millions d’euros mais le dynamisme des recettes de la taxe sur la consommation finale d’électricité (+ 2,6 millions d’euros) a permis de tempérer cette diminution. Dans le détail la répartition est la suivante :

Libellé	2021	2022	2023
Taxes, droits de mutation ou pub foncière	36 192 460 €	40 880 240 €	33 490 830 €
Taxe sur l’électricité	7 412 077 €	7 577 186 €	10 182 998 €
Prélèvement sur produits des jeux / casinos	3 265 215 €	6 092 130 €	6 104 500 €
Affiches, réclames, enseignes	1 236 286 €	1 482 282 €	1 257 860 €
Droits de place	538 457 €	1 068 619 €	988 913 €
Reversement prélèvement jeux et paris hippiques	196 989 €	188 748 €	195 521 €
Taxe sur les pylônes électriques	143 055 €	146 795 €	154 000 €
Total	48 984 538 €	57 436 000 €	52 374 622 €



1.2 - Les produits des activités et du domaine

Les produits des activités et du domaine cumulent les droits perçus des usagers des services locaux. Le dynamisme de ces recettes (+ 11 % par rapport à l'exercice précédent) se confirme en 2023.

LIBELLE	2020	2021	2022	2023
Droits de stationnement, location voie publique	6 939 442 €	8 344 358 €	13 317 691 €	14 319 073 €
Redevances et droits services périscolaire et enseignement	7 763 375 €	11 030 553 €	11 318 024 €	12 784 903 €
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	2 861 479 €	3 713 238 €	5 047 414 €	5 860 685 €
Redevances et droits à caractère social	3 061 615 €	3 728 897 €	5 128 978 €	5 322 775 €
Redevances diverses	1 895 631 €	3 011 936 €	4 542 123 €	5 547 682 €
Redevances et droits à caractère culturel	1 047 330 €	1 769 707 €	3 513 701 €	3 886 003 €
Remboursements de frais	2 552 288 €	1 903 094 €	1 675 773 €	959 320 €
Autres redevances et droits	875 047 €	986 910 €	1 547 614 €	1 632 596 €
Autres produits d'activités	1 429 082 €	220 206 €	1 087 715 €	2 204 965 €
Concessions et redevances funéraires	1 248 686 €	1 069 737 €	1 058 024 €	1 221 335 €
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 126 €	4 585 €	12 208 €	39 970 €
Total Produits des services et du domaine	29 678 101 €	35 783 222 €	48 249 266 €	53 779 306 €

1.3 - Les dotations, subventions et participations reçues

1.3.1 - Les dotations

Les dotations et compensations de l'Etat perçues par la Ville ont enregistré une baisse sensible de plus de 4 % du fait du caractère exceptionnel de la dotation de soutien à l'inflation et au point d'indice versé en 2022 (avec effet en année pleine sur l'exercice 2023). Le niveau de ces dotations de l'Etat est donc proche de celui de l'exercice 2021. Il n'a pas bénéficié d'une revalorisation qui serait venu compenser l'inflation.

Dotations et compensations de l'Etat	2021	2022	2023
D.G.F. - Dotation forfaitaire	67 553 845 €	67 712 397 €	67 853 442 €
Dotation générale de décentralisation	3 557 053 €	3 584 321 €	3 570 687 €
D.G.F. - Dotation nationale de péréquation	3 292 833 €	3 361 982 €	3 221 844 €
Dotation de soutien à l'inflation et au point d'indice		2 794 382 €	
F.C.T.V.A. sur les dépenses de fonctionnement	653 568 €	833 884 €	607 299 €
Dotation pour les titres sécurisés	263 770 €	417 952 €	718 743 €
Frais d'assemblées électorales	411 501 €	456 893 €	
Dotation forfaitaire de recensement	0 €	68 583 €	70 478 €
Dotation D.M.T.O.	67 348 €	40 777 €	47 785 €
Dotation spéciale instituteurs	14 040 €	16 848 €	11 232 €
Total Dotations et compensations de l'Etat	75 813 958 €	79 288 019 €	76 101 510 €



L'exercice 2022 avait bénéficié d'une forte évolution du fait de l'avance versée sur la dotation de soutien à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice (2,8 millions d'euros). Le recul constaté en 2023, à hauteur de 3,2 millions d'euros, résulte en grande partie de la non-reconduction de ces éléments exceptionnels.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente près de 93 % des dotations de l'Etat. Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation. Son montant de 71,1 millions d'euros en 2023 est stable :
 - La dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement atteint 67,8 millions d'euros (+0,2 %). La dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil se voit écrêtée afin de financer l'évolution des dotations de péréquation communale.
 - La dotation nationale de péréquation s'élève à 3,22 millions d'euros (-4,17 %). Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts : la première, dite « principale », vise à corriger les insuffisances de potentiel financier ; la seconde, dite « majoration », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.
- En complément de la DGF, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. La principale est la dotation générale de décentralisation (DGD) dont le montant est maintenu depuis 2009, soit environ 3,5 millions d'euros.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond pour 607 299 € à la restitution d'une partie de la TVA opérée sur des dépenses de fonctionnement éligibles à ce dispositif.

1.3.2 - Les compensations fiscales

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat, compensent à la Ville de Nice les pertes de recettes fiscales induites par les exonérations et allègements de bases décidés par le Parlement. Il s'agit de l'allocation compensatrice des exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties accordées à certains contribuables pour un montant de 4 864 150 € en 2023.

1.3.3 - Les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions et participations reçues par la Ville de Nice en 2023 au titre de la section de fonctionnement s'élèvent à 23,9 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel, de :

- l'Etat et de ses organismes pour 3,1 millions d'euros,
- la Région pour 0,3 million d'euros,
- du Département pour 0,6 million d'euros,
- de fonds européens pour 0,56 million d'euros,
- de la CAF pour 17,8 millions d'euros,
- d'autres organismes pour 1,2 million d'euros.

Ainsi, grâce à sa politique active de recherche de financement, la Ville de Nice a pu obtenir des soutiens financiers au titre des activités suivantes :



Activité	Partenaires financiers	Montant 2023
Actions Santé Prévention / ASV	Agence Régionale de Santé PACA	68 692 €
	CAF et autres organismes	25 000 €
	CPAM 06	37 817 €
	Etat	42 000 €
	Métropole Nice Côte d'Azur	13 424 €
	Région Sud PACA	5 000 €
Administration générale (Apprentis...)	Région Sud PACA	30 542 €
Aménagement et services urbains, environnement	Région Sud PACA	34 407 €
Centres aérés	CAF et autres organismes	2 444 008 €
Culture	CAF et autres organismes	189 721 €
	Casino Palais Méd et autres	250 000 €
	Département des Alpes-Maritimes	650 000 €
	Direction Régionale des Affaires Culturelles	232 500 €
	Fonds européens et autres	43 000 €
	Région Sud PACA	123 471 €
Enseignement	Académie de Nice	118 703 €
	CAF et autres organismes	3 904 €
	Communes	110 488 €
Famille et Petite enfance	CAF et autres organismes	15 143 053 €
	CNRACL CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	199 410 €
	Département des Alpes-Maritimes	24 660 €
	Etat	11 400 €
PITEM, MEDNICE, Efficient Building, Practices	Fonds européens et autres	139 070 €
	Préfecture de la Région Sud PACA	1 800 057 €
Sécurité et prévention	Agence Régionale de Santé PACA	26 000 €
	Etat	809 051 €
	Fonds européens et autres	376 909 €
Sport	Agence Nationale du Sport	4 000 €
	CAF et autres organismes	35 000 €
	Département des Alpes-Maritimes	1 400 €
	Etat	10 000 €
	FRANCE 2023	100 000 €
	Région Sud PACA	80 000 €
Tourisme	Casino Palais Méd et autres	728 700 €
	Région Sud PACA	50 000 €
TOTAL		23 961 387 €

1.4 - Les autres recettes de fonctionnement

1.4.1. Les atténuations de charges

Les « atténuation de charges » regroupent près de 2,5 millions d'euros de recettes et correspondent essentiellement à des reversements de rémunérations et de charges sociales, à la participation des agents au coût des titres restaurants, ainsi qu'à la comptabilisation des avoirs sur factures et à la variation des stocks de marchandises.

Atténuation de charges	2023
Participations agents au coût de délivrance des titres restaurants	1 844 712 €
Reversement de salaires, prestations sociales (CPAM, CNRACL...)	439 090 €
Variations de stocks de marchandises (Musées)	160 374 €
Avoirs sur factures et remboursements de trop versés	44 601 €
Total	2 488 777 €



1.4.2 - Les autres produits de gestion courante

Cette recette de 12,8 millions d'euros, en progression de 200 000 euros par rapport à 2022, comprend notamment :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la Ville : 10,7 millions d'euros (en baisse de 0,9 million d'euros) ;
- Les produits du domaine : 2 millions d'euros ;
- Les redevances versées (fermiers, concessionnaires et partenaires) pour environ 33 700 euros ;
- Les recettes de la régie administration funéraire pour environ 23 500 euros ;

1.4.3 - Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 676 355 euros. Ils se rapportent essentiellement aux intérêts sur la cession de réseaux câblés ainsi qu'aux dividendes perçus au titre de parts sociales détenues par la Ville.

1.4.4 - Les produits de cession et les produits exceptionnels

Les produits de cession s'établissent à 6,9 millions d'euros et se décomposent comme suit :

Objet	Montant
Vente volume 1 Parcelle NS104 Bd Napoléon III	2 795 000,00
Vente Palais de Belgique Immos cpte 2138	956 404,55
CESSION PARCELLE BL210 CH GLACIERE	717 949,96
CESSION BL211 CH GLACIERE	693 847,99
Vente Presbytère - 142 Avenue Californie	490 000,00
Vente 15 rue du Collet Lot 5	266 000,00
Vente Parcelle OC21 - 39 av Vittone	231 000,00
VTE 200223 VDN/PAUL ROBERT KRAAIJEVELD	225 000,00
Vente Lot 6 - 9 rue Droite	131 590,00
VTE 05/04/23 DAHAN-LLOPIS 7 CROIX LOT 5	130 000,00
Vente 32 rue Droite Lot 6	100 000,00
VENTE LOT 2 ET 3 du 40 BD JEAN JAURES	40 000,00
Vente Palais de Belgique Immos cpte 2132	35 973,00
CESSION BM 224 CH GLACIERE	35 097,80
Vente cave 6 rue Rossetti	23 181,46
Vente ND279 - 22 Bd Napoléon III	19 510,00
Cession immobilière n°23002028	18 104,25
Vente LH459 - 17 av Arbre inférieur	16 000,00
Vente ME413 - Av du Dauphiné	13 200,00
CESSION PARCELLE ND 109 BD NAPOLEON III	8 100,00
Vente Palais de Belgique	7 622,45
Vente parcelle CH474 - 323 AV FABRON	7 100,00
Vente KS242 - 5 rue Ancien Sénat	3 750,00
Total	6 964 431,46



Les produits exceptionnels se ventilent comme suit :

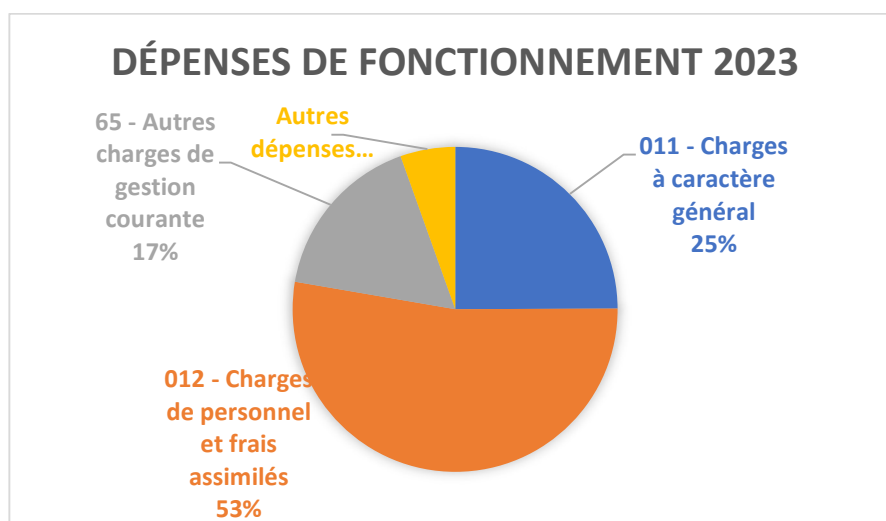
Libellé	2023
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (comprend notamment une régularisation de cession opérée en 2021 pour un montant de 1,3 million d'euros)	1 476 471 €
Dédits et pénalités perçus	158 396 €
Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	37 502 €
Produits exceptionnels divers	1 926 886 €
Recouvrement sur créances admises en non-valeur	0 €
Total général	3 599 255 €

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 556 millions d'euros. Elles augmentent de 4,3 % par rapport à 2022. Cette hausse concerne prioritairement les charges à caractère général qui progressent du fait du contexte inflationniste.

Chapitre	2023
Charges à caractère général	138 607 558 €
Charges de personnel	293 478 108 €
Atténuation de produits	3 018 439 €
Autres charges de gestion courante	93 504 192 €
Frais de fonctionnement groupes d'élus	420 616 €
Charges financières	14 016 470 €
Charges exceptionnelles	12 933 635 €
Dotations amortissements et provisions	868 €
Total des dépenses de fonctionnement	555 979 886 €

Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :





2.1 - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (138,6 millions d'euros) correspondent aux dépenses courantes de la commune : fluides, petites fournitures, honoraires, maintenance, entretien du matériel et des bâtiments, impôts, etc.

Elles sont encore en nette progression sous l'effet de la hausse des prix qui affecte notamment les dépenses de chauffage (3,5 millions d'euros) et l'alimentation (1,3 million d'euros).

La Ville de Nice a poursuivi sa politique volontariste en faveur de l'activité culturelle, sportive et événementielle en direction de la jeunesse.

Par politique publique, les charges à caractère général se répartissent comme suit :

Charges à caractère général par politique publique	2022	2023
Services généraux	26 259 839 €	29 066 889 €
Sécurité et salubrité publiques	4 966 149 €	4 403 642 €
Enseignement – Formation	21 883 251 €	26 150 527 €
Culture	17 320 706 €	17 347 974 €
Sport et jeunesse	21 743 613 €	27 316 268 €
Interventions sociales et santé	952 839 €	981 717 €
Famille	3 761 884 €	3 875 038 €
Logement	4 193 832 €	4 112 522 €
Aménagement et services urbains, environnement	15 202 367 €	15 750 979 €
Développement touristique et attractivité de la Ville	9 237 684 €	9 602 003 €
Total	125 522 164 €	138 607 558 €

Et de façon plus détaillée :

Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement :

- Contrat de prestations de service, entretien et maintenance de bâtiments, voiries, terrains : 10 599 307 euros,
- Fluides, achats de petits équipements : 3 714 468 euros,
- Frais de gardiennage, transport, honoraires et frais d'actes : 1 437 205 euros.

Au titre de la sécurité et de la salubrité publiques :

- Locations immobilières et charges associées notamment pour la Police municipale, maintenance et entretien des bâtiments : 3 474 626 euros,
- Gardiennage, frais d'acte et honoraires, relations publiques : 550 100 euros,
- Achats de fluides et de petits équipements : 378 916 euros.

Au titre de la culture :

- Locations mobilières, maintenance et entretien des bâtiments publics, prestations de service : 8 463 528 euros,
- Gardiennage, transport de biens, relations publiques : 5 021 962 euros,
- Fluides, petits équipements, livres : 3 801 395 euros,
- Taxe foncière : 61 088 euros.



Au titre de l'enseignement et de la formation :

- Alimentation, fluides, fourniture de petits équipements : 20 091 743 euros,
- Locations, entretien et maintenance des écoles et cantines, contrats de prestations de service : 4 939 871 euros,
- Frais de gardiennage et de nettoyage, transport collectif : 1 108 914 euros.

Au titre des sports et de la jeunesse :

- Contrats de prestations, entretien et maintenance des équipements sportifs, locations : 17 598 335 euros,
- Fluides, achats de petits équipements : 7 531 127 euros,
- Frais de gardiennage et de nettoyage des équipements sportifs, transports collectifs : 2 186 806 euros.

Au titre de l'intervention sociale et de la santé :

- Fonctionnement courant des centres de vaccination : 74 511 euros,
- Fluides et autres fournitures : 435 751 euros,
- Contrats de prestations et locations immobilières : 471 456 euros.

Au titre de la famille :

- Contrats de prestations, locations : 2 721 114 euros,
- Fluides et autres fournitures : 909 327 euros,
- Frais de gardiennage, annonces et insertions : 244 597 euros.

Au titre du logement :

- Taxes foncières sur le parc privé : 2 569 743 euros,
- Charges locatives et entretien du parc privé : 1 321 690 euros,
- Fluides et autres fournitures : 65 528 euros,
- Honoraires et frais d'actes : 155 561 euros.

Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la ville :

- Contrats de prestations, locations : 7 715 102 euros,
- Fluides, achats de petits équipements et marchandises : 412 827 euros,
- Frais de gardiennage, annonces et insertions : 1 474 073 euros.

Au titre des services généraux :

- Remboursement à la Métropole au titre de la gestion mutualisée : 20 839 888 euros,
- Fluides, achats de petits équipements : 2 586 335 euros,
- Contrats de prestations, locations immobilières et charges associées, entretien et réparation de bâtiments publics, impôts et taxes : 5 641 986 euros.



2.2 - Les charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées, en 2023, à 293,5 millions d'euros. **Elles diminuent de 0,14 %** et représentent 53 % des dépenses de fonctionnement contre 55 % en 2022.

Libellé	2022	2023
Masse salariale	273 798 576 €	274 059 725 €
Rémunération des vacataires	13 462 791 €	12 905 932 €
Restauration administrative	5 987 178 €	5 876 894 €
Maîtres-nageurs : surveillance baignade	275 286 €	285 884 €
Autres charges	353 665 €	349 673 €
Total des charges de personnel	293 877 496 €	293 478 108 €

La Ville de Nice a su concilier la maîtrise de sa masse salariale, ses exigences de qualité de service public et la nécessaire protection du pouvoir d'achat des agents municipaux et des collaborateurs occasionnels.

Ainsi, malgré l'augmentation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, la masse salariale n'a augmenté que de 0,10 % grâce à la modernisation des services conduite depuis de nombreuses années ainsi que par une régulation des effectifs (non-remplacement d'agents à la suite de mobilités ou retraites) afin de concentrer les recrutements vers les secteurs sensibles ou en tension.

De même, cette modernisation a permis une optimisation des besoins en vacataires, ce qui a permis une économie de 4,14 %.

2.3 - Les autres dépenses de fonctionnement

2.3.1 - Les charges de gestion courante

Ces charges regroupent les subventions versées aux associations et aux budgets annexes, les participations aux organismes extérieurs, les créances éteintes, les admissions en non-valeur, les indemnités des élus et les frais de fonctionnement des groupes.

D'un montant total de 93,5 millions d'euros, ces charges progressent très légèrement de 0,3% et se ventilent ainsi :

Les subventions versées aux associations par politique publique :

Libellé	2021	2022
Services généraux	362 883 €	341 922 €
Sécurité et salubrité publiques	276 269 €	171 538 €
Enseignement – Formation	5 014 184 €	4 789 243 €
Culture	4 268 772 €	4 589 206 €
Sports et Jeunesse	11 118 990 €	11 793 411 €
Interventions sociales et santé	1 126 800 €	1 310 507 €
Famille	1 189 900 €	1 322 700 €
Aménagement et services urbains, environnement	77 777 €	76 130 €
Développement touristique et attractivité de la Ville	0 €	600 €
Total des subventions versées aux associations	23 435 575 €	24 395 257 €



A l'instar de ce qui a été fait pour les charges de fonctionnement à caractère général, la Ville de Nice a soutenu l'activité culturelle et sportive en direction de la jeunesse ainsi que les actions en faveur des familles et de la santé.

Les participations obligatoires, subventions au CCAS et aux budgets annexes et diverses charges de gestion courante :

Ces dépenses démontrent le soutien apporté par la Ville de Nice :

- Au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant majoré de 5% (soit 1,3 million d'euros) par rapport à 2022 ;
- Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui bénéficie, à l'instar de l'année dernière, de 19 millions d'euros de subventions ;
- A l'équilibre des budgets annexes de l'Opéra (16,5 millions d'euros) et de la fourrière (à hauteur de 0,5 million d'euros) ;
- Au secteur éducatif (214 000 € à l'Université Côte d'Azur et 30 000 € à la Caisse des écoles).

Libellé	2022	2023
Créances admises en non-valeur et créances éteintes	1 053 502 €	0 €
Service d'incendie	25 664 593 €	26 947 822 €
Caisse des écoles	30 000 €	30 000 €
Subvention versée au C.C.A.S.	19 000 000 €	19 000 000 €
Subvention au budget annexe de l'Opéra	15 970 944 €	16 500 000 €
Subvention au budget annexe de la fourrière	1 014 995 €	472 123 €
Université Côte d'Azur	0 €	214 200 €
Indemnités, cotisations et frais de mission des élus ...	2 786 958 €	2 923 298 €
Total	65 520 992 €	66 087 443 €

Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions obligatoires d'un montant de 3 021 492 € regroupent :

- Les frais de formation des agents : formations obligatoires, sécurité, armement ;
- Les frais de scolarité des enfants niçois inscrits dans des écoles d'autres communes ;
- L'achat de places d'accueil de crèches auprès de gestionnaires privés.

La baisse de ces dépenses résulte principalement de la baisse des frais de scolarité des enfants niçois inscrits dans des écoles situées sur le territoire d'autres communes.

Libellé	2022	2023
Sécurité Prévention	88 438 €	76 765 €
Ecoles maternelles	44 999 €	20 543 €
Enseignement du 1 ^{er} degré	126 936 €	110 243 €
Petite Enfance	2 828 025 €	2 813 941 €
Logistique et administration générale	3 800 €	0 €
Total des autres contributions obligatoires	3 092 198 €	3 021 492 €



Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'établissent à 420 616 euros.

2.3.2 - Des frais financiers en augmentation par rapport à 2022

Les charges financières (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie) s'élèvent à 14 millions d'euros. Elles sont en augmentation de 3,3 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Cette variation découle essentiellement de la hausse des taux d'intérêt.

2.3.3 – Les atténuations de produits

Ce chapitre (3 millions d'euros) comprend notamment le versement par la Ville de 2,5 millions d'euros au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), ainsi que des dégrèvements fiscaux liés à la taxe d'habitation pour 0,5 million d'euros.

2.3.4 - Les charges exceptionnelles

En raison de leur caractère exceptionnel, la comparaison d'un exercice à l'autre du montant de ces charges est peu pertinente. En 2023, ces charges s'élèvent à 12,9 millions d'euros dont :

- 2,8 millions d'euros au titre du remboursement de la dotation de soutien de l'Etat versée en 2022 à titre provisoire (les ratios financiers de la Ville ne la rendant *in fine* pas éligible à ce dispositif de soutien),
- 3,5 millions d'euros au titre de la subvention exceptionnelle au budget annexe de la régie autonome pour l'exploitation des palais des expositions et Nikaïa,
- Des indemnités versées pour la réalisation des grandes opérations d'aménagement (2,5 millions d'euros).

Outre ces recettes et dépenses réelles de fonctionnement, l'exercice 2023 a enregistré des dépenses et des recettes dites d'ordre de la section d'investissement par la section de fonctionnement à hauteur de 34,91 millions d'euros (dotations aux amortissements, reprise des subventions au compte de résultat, sortie de l'actif des biens cédés et différence sur réalisation d'actifs).

Le montant de l'épargne brute de l'exercice s'établit à 34 millions d'euros détaillés comme suit :

Poste (en millions d'euros)	2023
Produits de gestion (chapitre 70,73,74,75 et 013)	580 191 492 €
Dépenses de gestion (chapitre 011, 012, 014, 65 et 656)	523 521 697 €
Résultat de gestion	56 669 795 €
Résultat financier (chapitre 76 – chapitre 66)	-13 340 115 €
Résultat exceptionnel (chapitre 77 - compte 775 - chapitre 67)	-9 334 381 €
Epargne brute	33 995 299 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'établit ainsi à 6,59 millions d'euros, avant la reprise du résultat de l'exercice antérieur (16,55 millions d'euros).



Comme le prévoit la réglementation comptable, ces ressources dégagées par la section de fonctionnement seront en priorité utilisées pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 12,75 millions d'euros.

Le résultat de fonctionnement libre d'affectation reporté sur l'exercice 2024 s'élève ainsi à 10,4 millions d'euros.



Section d'investissement

3. Les recettes d'investissement

3.1 - Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2023 par la Ville de Nice s'élèvent à 7,15 millions d'euros et se répartissent comment suit :

	Objet de la subvention	Montant
Agence de l'eau	Travaux de verdissement des écoles	57 573 €
Agence Nationale du Sport	Travaux sur équipements sportifs	161 942 €
Caisse d'Allocations Familiales	Travaux dans les crèches et équipements	1 971 210 €
Commission Européenne	Financement PACTESUR	285 038 €
Département des Alpes Maritimes	Etudes et travaux sur bâtiments culturels (Eglise St-Roch, Observatorium, Eglise M. Madeleine...)	17 299 €
	Travaux dans les crèches et équipements	151 481 €
	Travaux sur équipements sportifs	154 310 €
Etat	Contrat de relance de la construction durable ARCD	1 455 000 €
	Etudes et travaux sur bâtiments culturels (Eglise St-Roch, Observatorium, Eglise M. Madeleine...)	38 984 €
	Etudes géotechniques secteur Canta Galet, Arènes de Cimiez	96 946 €
	FIPDR 2022 - Caméras piétons	3 200 €
	FIPDR 2022 - Radios portatives	10 500 €
	Requalification du Square Colonel Jean-Pierre Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	39 641 €
	Subvention pour déploiement éclairage intelligent bâtiments communaux	306 851 €
	Subvention Promenade du Paillon	450 000 €
	Travaux dans les écoles et équipements	157 667 €
	Travaux de verdissement des écoles	222 997 €
	Travaux sur équipements sportifs	279 394 €
GIP Rugby France 2023	Travaux sur équipements sportifs	224 115 €
Métropole Nice Côte d'Azur	Fonds de concours CHUC 2023	133 735 €
Région Sud, Provence Alpes Côte d'Azur	Subvention Centre Antigaspis solde	26 242 €
	Aide au SMART GUICHET	454 206 €
	Bibliothèque pour l'emploi à l'Ariane	122 181 €
	Etudes et travaux sur bâtiments culturels (Eglise St-Roch, Observatorium, Eglise M. Madeleine...)	28 500 €
	Jardin Saint Jean d'Angely	106 010 €
	Solde subvention Instrumentarium	24 110 €
	Subvention Instrumentarium 1er acompte	10 890 €
	Subvention Promenade du Paillon	162 403 €
Total général		7 152 425 €



3.2 - Les autres financements extérieurs

En 2023, la Ville de Nice a souscrit pour 70 millions d'euros d'emprunts nouveaux, essentiellement à taux variable (pour 65% d'entre eux).

Cette stratégie permettra à la Ville de Nice, lorsque cela deviendra opportun, un repositionnement en taux fixe quand les marchés amorceront leur baisse anticipée par les économistes fin 2024.

Le compte 165 enregistre les cautions déposées auprès de la Ville de Nice pour un montant de 226 637 euros (Cautions liées à des contrats de location).

3.3 - Les autres recettes réelles d'investissement

Les dotations, fonds et réserves, viennent abonder les recettes réelles d'investissement avec les montants suivants :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2023 pour un montant de 9 947 130 euros ;
- Des dons et legs en capital à hauteur de 38 068 euros.

La Ville a également perçu des recettes au titre des immobilisations financières, qui s'élèvent à 954 346 euros. Elles comprennent :

- Les recettes perçues au titre de la cession du réseau câblé pour 750 000 euros ;
- Les remboursements perçus dans le cadre du dispositif de Prêt à Taux Zéro communal (PTZ) et déconsignations pour 162 562 euros ;
- Diverses opérations financières pour 41 784 euros.

La Ville a enfin constaté dans ses comptes 2023 les remboursements perçus au titre des opérations réalisées pour compte de tiers (4 262 354 euros) et des régularisations sur exercices antérieurs (306 373 euros).



4. Les dépenses d'investissement

4.1 – Les dépenses d'équipement

En 2023, les dépenses d'équipement progressent encore, passant ainsi de 81,7 millions d'euros à 97,5 millions d'euros (hors régularisations d'imputations comptables de 0,1 million d'euros, neutres sur le plan budgétaire ; et en intégrant la fin du différé de paiement relatif à l'acquisition de l'ancien Hôpital Saint-Roch, suite à la libération du site de l'odontologie).

La transition écologique est toujours l'axe principal de cette politique d'investissement et se traduit par la poursuite des travaux de végétalisation et par les opérations de verdissement.

La valorisation du patrimoine et le rayonnement culturel, avec des dépenses d'équipement de 32 millions d'euros, constituent l'autre axe fort du développement de la Ville.

Par politiques publiques, les dépenses d'équipement de 2023, se sont réparties ainsi :

4.1.1 - Le verdissement de la Ville : 18,14 millions d'euros

Poursuivant activement sa transformation en « ville verte de la Méditerranée », la Ville de Nice a investi près de 7 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'exercice 2022. Les actions ont concerné essentiellement le prolongement de la Promenade du Paillon et ont également contribué au verdissement des écoles et des crèches (1,2 million d'euros) ainsi qu'à l'aménagement des espaces verts de proximité (3 millions d'euros).

Libellé des opérations	Montant 2023
Aménagement de terrains agricoles	110 909 €
création du jardin de Saint-Jean d'Angely	22 847 €
Travaux de verdissement et embellissements paysagers	212 611 €
Total 8112 - Création d'espaces verts urbains	346 368 €
Réhabilitation du front de mer	178 550 €
Total 8113 - Equipement front de mer	178 550 €
Parc Phoenix	162 628 €
Total 8115 - Conservation et aménagement du parc Phoenix	162 628 €
Création du parc urbain de l'ouest	384 320 €
Relocalisation du centre de production horticole	135 465 €
Total 8117 - Grand Parc Paysager de la Plaine du Var (GPPV)	519 786 €
Trame verte	512 764 €
Verdissement des crèches	199 998 €
Verdissement des écoles	483 843 €
Total 8118 - Verdissement de la Ville	1 196 605 €
Prolongement de la promenade du paillon – aménagement	3 703 767 €
Prolongement de la promenade du paillon – études	3 099 814 €
Prolongement de la promenade du paillon - travaux	7 266 738 €
Total 8119 - Prolongement de la Promenade du Paillon	14 070 319 €
1 arbre 1 habitant	236 808 €
Canal de Gairaut	31 259 €
Matériel et outillage	1 422 €
Mise en accessibilité des parcs et jardins	19 114 €



Libellé des opérations	Montant 2023
Modernisation du centre horticole	335 400 €
Opérations courantes espaces verts	1 011 071 €
Réaménagement des squares et aires de jeux	29 946 €
Total 8120 - Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité	1 665 019 €
Total verdissement de la Ville	18 139 274 €

4.1.2 - Le rayonnement culturel : 2,75 millions d'euros

La priorité a été donnée, sur l'exercice 2023, à l'enrichissement du patrimoine culturel. La Ville a consacré 1,1 million d'euros au profit des équipements culturels, dont 547 043 euros pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Libellé des opérations	Montant 2023
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	859 744 €
Total 3010 - Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	859 744 €
Projet 109	199 033 €
Total 3012 - Projet 109	199 033 €
Acquisition d'œuvres d'art	547 043 €
Equipements culturels	496 020 €
Subventions culturelles	59 200 €
Total 3013 - Equipements Culturels et Œuvres d'Arts	1 102 262 €
Acquisitions et équipements pour les salles de spectacle	44 809 €
Equipement de la salle de la cinémathèque	10 256 €
Modernisation et équipement des salles de spectacle	394 924 €
Relocalisation provisoire de la Cinémathèque	24 960 €
Total 3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacle	474 949 €
Rénovation des musées	15 451 €
Total 3018 - Plan Musées	15 451 €
Palais des arts et de la culture	2 000 €
Théâtre des Arènes de Cimiez	22 778 €
Théâtre éphémère - la cuisine	21 072 €
Total 3019 - Grands projets artistiques et culturels	45 850 €
Sommet des Océans - UNOC 2025	52 771 €
Total 3020 - Sommet des Océans - UNOC 2025	52 771 €
Total	2 750 060 €

4.1.3 - La valorisation du patrimoine : 6,1 millions d'euros

La Ville a continué à œuvrer pour sauvegarder, protéger et mettre en valeur son patrimoine. Les actions se déclinent au travers des opérations suivantes :

- Le développement des pôles multimodaux pour 1,6 million d'euros,
- L'embellissement paysager de la ville pour 1,4 million d'euros,
- La restauration de l'église du port : 1,5 million d'euros,
- La rénovation du patrimoine funéraire : 0,75 million d'euros.



Libellé des opérations	Montant 2023
Acquisition de fonds de commerce	302 099 €
Total 8015 - Acquisition droit de préemption	302 099 €
Eglise du Gesù – Saint-Jacques le Majeur	71 795 €
Plan patrimonial - église du port	1 519 699 €
Rénovation des façades	115 644 €
Travaux de conservation du patrimoine cultuel	215 261 €
Travaux de conservation du patrimoine culturel	82 715 €
Travaux patrimoine bâti	128 267 €
Total 8016 - Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	2 133 381 €
Jardin d'Arménie	387 071 €
Jardin du parking Jeanne d'Arc	413 935 €
Place Gautier / cours Saleya / Cité du parc	10 929 €
Requalification du boulevard Gambetta	582 423 €
Total 8121 - Embellissement paysager sous Maitrise d'Ouvrage Métropolitaine	1 394 358 €
Construction et rénovation des concessions	34 539 €
Travaux de rénovation des cimetières	552 975 €
Total 8215 - Travaux de conservation du patrimoine funéraire	587 514 €
Financement de projets ferroviaires	1 648 645 €
Total 9012 - Pôles d'Echanges Multimodaux	1 648 645 €
Total	6 065 996 €

4.1.4 - La prévention et la sécurité : 40,8 millions d'euros

Les dépenses d'équipement consacrées aux actions de prévention et de sécurité ont atteint 40,8 millions d'euros en raison, principalement, des travaux du nouvel Hôtel des Polices (36,9 millions d'euros, dont 10 millions correspondant au dernier versement de l'acquisition foncière).

Pour autant, la Ville de Nice a maintenu ses autres dépenses à hauteur de 4 millions d'euros afin notamment de réaliser les travaux de confortement des falaises des secteurs de la Madeleine et Pasteur (1,2 million d'euros) et de poursuivre le programme de vidéoprotection (1,7 million d'euros).

Libellé des opérations	Montant 2023
Programme de vidéoprotection	1 666 050 €
Total 1010 - Développement de la vidéoprotection	1 666 050 €
Modernisation et équipement de la police municipale	158 861 €
Total 1011 - Equipement de la Police Municipale	158 861 €
Sécurité et installation de matériel	582 337 €
Travaux de confortement des falaises	1 156 759 €
Total 1012 - Prévention des risques urbains	1 739 096 €
Acquisitions d'horodateurs	1 651 €
Total 1014 - Acquisitions horodateurs pour stationnement payant sur voirie	1 651 €
Hôtel des Polices - convention de co-maîtrise d'ouvrage	36 906 173 €
Total 1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch	36 906 173 €
CHUC - Travaux d'aménagement intérieur	401 206 €
Total 1017 - Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC)	401 206 €
Total	40 873 038 €



4.1.5 - La vie scolaire : 9,3 millions d'euros

L'amélioration de la vie scolaire demeure un enjeu important pour la Ville de Nice afin d'apporter aux enfants niçois les meilleures conditions possibles à leur instruction. Elle y a consacré 9,3 millions d'euros (contre 8,13 millions en 2022).

Ainsi, la modernisation et la rénovation des écoles niçoises ont été poursuivies avec des travaux réalisés à hauteur de 6,9 millions d'euros.

La Ville a également favorisé la création d'un groupe scolaire en y consacrant 2,3 millions d'euros.

Libellé des opérations	Montant 2023
Création de la restauration scolaire du groupe scolaire les Magnolias	8 138 €
Extension du groupe scolaire Crémat et création d'un réfectoire	1 961 €
Réhabilitation et extension du groupe scolaire Gorbella et création d'un pôle petite enfance	38 645 €
Total 2011 - Extension / restructuration des écoles	48 744 €
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	584 947 €
Plan d'équipement des écoles	537 849 €
Plan numérique des écoles	659 828 €
Remplacement des chaudières dans les établissements	26 608 €
Rénovation des écoles (direction de l'éducation)	3 454 497 €
Travaux de rénovation des bâtiments scolaires	1 688 123 €
Total 2012 - Aménagement, mise en conformité et équipement des écoles	6 951 853 €
Création groupe scolaire dit du Comptoir Métallurgique du Littoral	2 299 398 €
Total 2015 - Création de nouvelles écoles (2022/2026)	2 299 398 €
Total	9 299 994 €

4.1.6 - La jeunesse, les loisirs et le sport : 5,17 millions d'euros

La Ville a consacré près de 5,17 millions d'euros pour le secteur du sport, de la jeunesse et des loisirs. L'exercice 2022 (6,7 millions) intégrait un élément exceptionnel, à savoir la rénovation de la piscine de l'Ariane (2,3 millions d'euros).

Aussi, la Ville maintient un haut niveau d'investissement dans ce secteur en consacrant notamment 4,7 millions d'euros aux aménagements et à la mise en conformité des installations sportives.

Libellé des opérations	Montant 2023
Aménagement de la maison de l'étudiant et de la salle stockfish	98 387 €
Observatorium tranche 2	21 210 €
Total 2312 - Maison de l'Etudiant	119 597 €
Equipement des centres Animanice	166 944 €
Modernisation des centres de loisirs	85 753 €
Rénovation et entretien des centres de loisirs	47 670 €
Total 4010 - Aménagement et équipement des centres de loisirs	300 367 €
Création d'une tribune au stade des Arboras	47 544 €
Salle de dojo du ray	1 188 €
Total 4110 - Créations équipements sportifs	48 732 €
Acquisitions et travaux des activités sportives assujetties à la TVA	55 147 €
Base nautique : extension des locaux	32 862 €
Complexe des Arboras	820 043 €



Complexe sportif des Combes	23 337 €
Complexe sportif du Mercantour	2 241 €
Plan de rénovation des piscines	389 233 €
Travaux d'aménagement et équipement du complexe Jean Bouin	334 533 €
Travaux de renouvellement des terrains synthétiques	1 513 696 €
Travaux de rénovation des installations sportives	782 826 €
Travaux d'aménagement des installations sportives	747 752 €
Total 4112 - Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	4 701 670 €
Total	5 170 366 €

4.1.7 - La politique de solidarité et de cohésion sociale : 7,5 millions d'euros

La Ville de Nice a consacré 7,5 millions d'euros à la politique de solidarité et de cohésion sociale.

Pour l'exercice 2023, un effort particulier a été réalisé dans le domaine de la santé publique et des équipements médico-sociaux, passant ainsi de 430 101 euros en 2022 à 1,6 million d'euros.

Libellé des opérations	Montant 2023
Travaux d'accessibilité et de mises aux normes	388 304 €
Travaux d'accessibilité et de mises aux normes (hors taxe)	7 032 €
Total 5010 - Mise en accessibilité des bâtiments	395 336 €
Aides aux bailleurs	2 654 924 €
Total 5213 - Aides aux bailleurs sociaux	2 654 924 €
Place des amaryllis	120 069 €
Total 5214 - ANRU des Moulins	120 069 €
Crèche colonel Jean-Pierre	743 940 €
Extension halte jeux l'île des enfants	12 500 €
Total 5216 - Plan National de Requalification Notre Dame (PNRQAD)	756 440 €
Création du groupe scolaire îlot des bleuets	405 000 €
Requalification des berges du Paillon à l'Ariane	87 681 €
Total 5217 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)	492 681 €
Acquisition de matériels pour les affaires sociales et le handicap	3 323 €
Plan de renouvellement du matériel de la Petite Enfance	539 058 €
Total 5231 - Equipements médico-sociaux et éducatifs	542 382 €
Acquisition local rue d'Italie (CPAM)	1 011 600 €
Acquisition de matériel informatique	5 558 €
Aménagement des maisons de santé	44 722 €
Total 5232 - Santé Publique	1 061 880 €
Travaux et interventions pour la proximité	697 230 €
Total 5301 - Aménagement et intervention pour la proximité	697 230 €
Extension de la Crèche Eau Vive	178 076 €
Travaux clos couvert rénovation crèches	559 916 €
Total 6012 - Création, extension, et aménagement des crèches	737 992 €
Total	7 458 933 €

4.1.8 - La mise en conformité des bâtiments publics : 0,6 million d'euros

Libellé des opérations	Montant 2023
Gestion Technique Centralisée	5 737 €
Travaux de sécurité « chauffage et incendie »	26 184 €
Total 0111 - Travaux installations électricité / chauffage / incendie	31 921 €
Mise en sécurité des bâtiments administratifs culturels	165 172 €
Sécurisation des sorties sensibles- bornes escamotables	2 376 €
Total 0113 - Sécurisation des bâtiments et des espaces publics	167 548 €
Hôtel de ville - travaux d'aménagement et de rénovation	15 817 €
Travaux bâtiments police municipale	81 358 €
Travaux d'aménagement des stands et des foires	35 229 €
Travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments	243 620 €
Total 0114 - Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratifs	376 023 €
Total	575 492 €

4.1.9 - La modernisation de l'administration : 7,15 millions d'euros

La Ville de Nice a consacré plus de 7 millions d'euros à la modernisation de son administration et à la sécurisation du réseau multi-services afin d'offrir aux Niçoises et aux Niçois un service plus performant et plus sécurisé.

Libellé des opérations	Montant 2023
Acquisition de matériels informatiques	5 218 626 €
Acquisition de mobiliers et matériels	970 690 €
Acquisition de véhicules	773 423 €
Total 0211 - Equipement et matériel de l'administration	6 962 739 €
Equipements pour la vie associative	24 116 €
Relations Publiques - Autres acquisitions de matériel	165 429 €
Total 0212 - Qualité services publics aux citoyens	189 545 €
Total	7 152 284 €

4.2 – Les autres dépenses réelles d'investissement

Hormis le remboursement en capital des emprunts (46,5 millions d'euros), les autres dépenses réelles d'investissement sont essentiellement constituées :

- Des dépenses enregistrées au compte de tiers pour 5,6 millions d'euros (qui feront donc l'objet d'un remboursement par les tiers),
- D'une écriture comptable pour 4,4 millions d'euros liée au passage de la Ville de Nice du référentiel M14 au référentiel M57 pour l'apurement du compte 1069,
- Du solde de la souscription pour 0,6 million d'euros de la Ville à la SEM d'aménagement créée en partenariat avec Côte d'Azur Habitat et la Métropole.



5. La situation des encours au 31 décembre 2023

5.1 – Un recours à des financements principalement en taux variable

En 2023, le montant des nouveaux emprunts bancaires et obligataires s'établit à 70 millions d'euros.

Ces nouveaux prêts ont été souscrits principalement en taux variable (65%) dans un contexte de remontée brutale des taux de marché en 2022 et en 2023.

Prêteur	Montant emprunté	Conditions financières
La Banque Postale	19 400 000 €	Taux variable Euribor 12 mois +1.01% sur 24 ans
Arkéa Banque	9 600 000 €	Taux variable Euribor 3 mois + 0.60% sur 20 ans
CACIB	5 000 000 €	Taux variable Euribor 3 mois + 0.89% sur 15 ans
CACIB	5 000 000 €	Taux variable Euribor 3 mois + 1.55% sur 15 ans
Caisse d'Epargne Côte d'Azur/ Saar LB	6 000 000 €	Taux variable Euribor 6 mois + 0.77% sur 20 ans
Aurel BGC/GFI (obligataire privé)	15 000 000 €	Taux fixe 3.92% annuel sur 25 ans
Saar LB/ ZENCAP AM / Abeille	10 000 000 €	Taux fixe 3.80% annuel sur 20 ans
Ensemble des prêteurs	70 000 000 €	

Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé en 2023 à 46,5 millions d'euros, soit une annuité totale de 60,5 millions d'euros qui se répartit comme suit :

Emprunts bancaires en euros	32 129 351 €	
Remboursements paiement différé Hôpital Saint Roch	10 000 000 €	
Emprunts afférents aux PPP	4 276 449 €	
Emprunts Caisse allocations familiales	45 032 €	
<i>Sous-total remboursement du capital</i>		46 450 832 €
Intérêts bancaires réglés à l'échéance	7 557 125 €	
ICNE (intérêts courus non échus)	2 349 000 €	
Intérêts ligne de trésorerie	28 344 €	
Intérêts afférents aux PPP	4 062 418 €	
Commissions de non-utilisation	19 583 €	
<i>Sous-total intérêts</i>		14 016 470 €
TOTAL ANNUITE 2023		60 467 302 €



5.2 - Une structure d'encours saine

Au 31 décembre 2023, les différents encours, à hauteur de 547,8 millions d'euros, se décomposent en :

- 465 527 314 euros de financements bancaires et obligataires destinés à couvrir des dépenses d'équipement ;
- 82 261 313 euros liés au financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (Partenariat Public Privé).

5.2.1 - L'évolution par type d'encours :

Encours bancaire

Encours Bancaire	2020		2021		2022		2023	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Fixes	234 925 215 €	63,46%	303 281 658 € (*)	73,41%	307 989 796 €	72,01%	298 935 346 €	64,21%
Variables	135 288 466 €	36,54%	109 832 260 €	26,59%	119 711 902 €	27,99%	166 591 968 €	35,79%
TOTAL	370 213 681 €	100%	413 113 918 €	100%	427 701 698 €	100%	465 527 314 €	100%

(*) Dont 15 millions d'euros de refinancement bancaire de long terme du crédit relais de 2 ans qui avait été souscrit lors de l'acquisition du foncier de l'Hôpital St-Roch.

Encours PPP

Encours PPP	2020		2021		2022		2023	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Fixes	95 743 644 €	100%	91 018 960 €	100%	86 537 762 €	100%	82 261 313 €	100%
Variables		0%		0%		0%		0%
TOTAL	95 743 644 €	100%	91 018 960 €	100%	86 537 762 €	100%	82 261 313 €	100%

Encours lié à l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch

Acquis° Hôpital St- Roch	2020		2021		2022		2023	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Paie ment différé	10 000 000 €	40%	10 000 000 €	100%	10 000 000 €	100%		100%
Crédits relais	15 000 000 €	60%		0%		0%		0%
TOTAL	25 000 000 €	100%	10 000 000 € (*)	100%	10 000 000 €	100%	0 €	100%

(*) L'encours en crédit relais (sur 2 ans *in fine*), contracté en 2019 pour 15 millions d'euros a été refinancé en encours bancaire sur 20 ans en 2021 en taux fixe à 0,97 %. S'agissant d'un refinancement, l'opération était alors équilibrée en dépenses et en recettes (compte 166), donc neutre budgétairement.

5.2.2 - Des prêteurs diversifiés

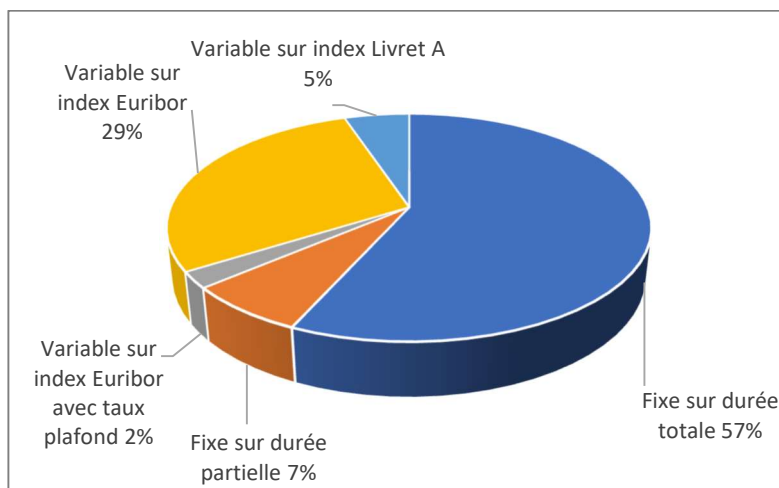
La composition de l'encours repose sur un panel de prêteurs diversifié :

Prêteurs	Capital Restant Dû (CRD)	
	En millions d'euros au 31/12/2023	En %
SFIL-CAFFIL- LA BANQUE POSTALE	179,7	39 %
SOCIETE GENERALE	65,1	14 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	62,8	13 %
GROUPE CAISSE D'EPARGNE/CFF	49,8	11 %
ARKEA	38,1	8 %
CAISSE DES DEPOTS	15,8	3 %
RIVAGE INVESTMENT	15	3 %
PBB	13,9	3 %
CREDIT COOPERATIF	10	2 %
Autres prêteurs	15,3	4 %
Ensemble des prêteurs	465,5	100%

5.2.3 - Des emprunts sécurisés

100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (64 % de l'encours est à taux fixe et 36 % en taux variable dont 2% à taux plafonné à 1,50 %).

Répartition de l'encours au 31 décembre 2023 par risque de taux



5.2.4 - Un profil d'extinction de la dette performant

La Ville de Nice est performante dans la gestion de sa dette. La durée de vie moyenne des emprunts (à savoir la durée pour rembourser la moitié du capital restant dû en tenant compte de l'amortissement actuel des emprunts) est assez stable, passant à 8 ans et 10 mois en 2023 contre 8 ans et 7 mois en 2022.

Le stock des emprunts de la Ville de Nice présente un rythme d'extinction en cohérence avec la moyenne nationale (14 ans et 7 mois, source Observatoire 2024 Finance Active), avec une durée résiduelle moyenne qui s'établit à 15 ans 7 mois.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
465,5 millions d'euros	2,71 %	15 ans et 7 mois	8 ans 10 mois	69

Profil d'extinction de l'encours bancaire de la Ville de Nice au 31/12/2023



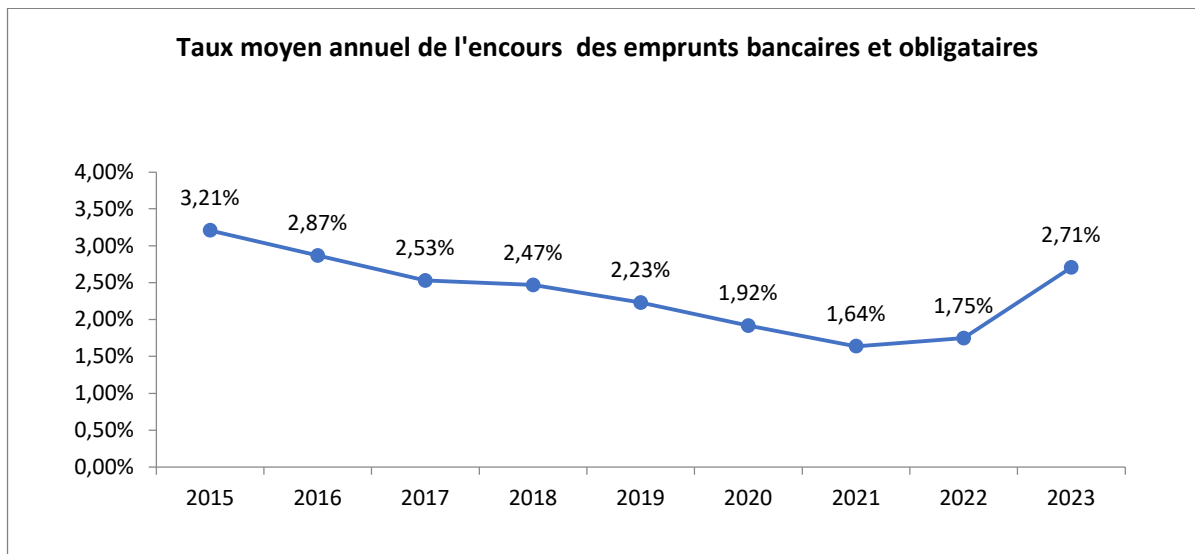
A l'issue de l'exercice 2023, le ratio de désendettement de la Ville de Nice s'établit à 16,1 années.

5.3 - Une gestion performante des encours

La gestion des encours de la Ville a bénéficié en 2023 d'une gestion active de l'encours par les services, destinée à saisir toutes les opportunités d'arbitrage et de sécurisation de l'encours de la collectivité.

5.3.1 - Un taux moyen de l'encours bancaire performant

En raison de l'évolution des marchés financiers, le taux moyen a progressé en 2023, passant de 1,75% à 2,71%. Pour autant, ce taux reste performant du fait de la gestion active de l'encours que la Ville de Nice met en œuvre. Le taux moyen de la Ville de Nice est comparable à celui des collectivités et EPCI de plus de 100 000 habitants qui s'établit à 2,57 % (source Finance Active observatoire 2024).



5.3.2. La gestion active des encours

Afin d'optimiser le taux moyen de l'encours de dette dans un contexte de marché très incertain, le choix du taux variable dans la contractualisation des emprunts nouveaux a été privilégié sur l'exercice 2023.

Cette stratégie permettra à la Ville de Nice de renégocier les taux de ces emprunts nouveaux lorsque les anticipations de taux sur les marchés financiers seront plus favorables.

Aussi, la part des emprunts bancaires et obligataires à taux fixes et à taux plafonnés a diminué passant de 75% fin 2022 à 66 % fin 2023.

Enfin dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, la Ville de Nice a procédé à l'utilisation de contrats d'emprunt *revolving* à hauteur de 15,2 millions d'euros sur le budget principal (neutre budgétairement en dépenses et recettes au compte 16451). Ces actions ont permis de réaliser une économie de frais financiers évaluée à 57 000 euros sur l'exercice 2023.

Après la reprise du solde de l'exercice antérieur (4,2 millions d'euros), le solde d'investissement sur l'exercice 2023 présente un déficit de 12,75 millions d'euros qui va être couvert par les résultats de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra de Nice a été créé par délibération le 8 avril 2011. Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'Opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

En 2023, l'Opéra a proposé une programmation de qualité constituée de projets originaux de rayonnement national et international.

1. Section de fonctionnement

1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Opéra ont légèrement progressé à hauteur **21 millions d'euros** (contre 20 millions d'euros en 2022). La principale ressource reste la subvention apportée par le budget principal (16,5 millions d'euros).

Dans le détail, les recettes du budget annexe de l'Opéra sont constituées :

- De la subvention versée par la Ville de Nice au budget annexe de l'Opéra : 16,5 millions d'euros ;
- De la subvention versée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes en faveur du fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice pour un montant de 1,8 million d'euros ;
- Des recettes de billetterie et diverses recettes liées à l'activité du budget annexe pour environ 2,07 millions d'euros ;
- De produits exceptionnels comprenant des dons divers de mécénat à hauteur de 218 060 euros essentiellement ;
- Des atténuations de charges comprenant les reversements sur les tickets restaurant, des régularisations sur indemnités journalières pour 247 071 euros ;
- D'autres produits de gestion courantes pour 74 326 euros.

1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **21,4 millions d'euros** en légère progression par rapport à 2022 (19,9 millions d'euros). Elles sont constituées :

- Des charges de personnel pour 18,7 millions d'euros ;
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement de l'Opéra avec essentiellement :
 - Les fournitures diverses : 264 955 euros,
 - Le gardiennage : 313 010 euros,
 - L'énergie et le chauffage : 552 438 euros,
 - Les contrats de prestations de service : 304 933 euros,
 - Les opérations d'entretien et de maintenance diverses : 221 204 euros,



- Les locations mobilières : 138 047 euros,
- Les frais de publicité et de publication : 128 344 euros,
- Les frais de déplacements, missions et réceptions : 168 300 euros,
- Les transports de biens : 43 633 euros,
- La documentation (abonnements et achats de fonds) : 11 723 euros,
- Les honoraires, assurances, frais bancaires, frais de contentieux : 120 722 euros,
- Les autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de 399 197 euros,
- De diverses charges exceptionnelles pour un montant de 2 243 euros ;
- De provisions pour créances douteuses à hauteur de 409 euros.

2. Section d'investissement

2.1 - Les recettes d'investissement

La section d'investissement a bénéficié d'une partie de l'excédent de fonctionnement permettant d'apurer le déficit de la section d'investissement lors de l'exercice 2022 à hauteur de 227 222 euros ainsi que de 2 800 euros au titre des dépôts et cautionnements reçus.

2.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 273 464 euros et ont notamment permis de poursuivre la modernisation du matériel scénique avec l'achat de vidéoprojecteurs (124 619 euros), le remplacement du système de consoles (72 149 euros) et l'acquisition de biens divers (54 338 euros dont 18 000 euros pour l'audiovisuel) ainsi que la réalisation d'études et de diagnostics avant travaux (13 480 euros).

Budget annexe de la régie du Palais des Expositions et Nikaïa

En 2023, la Régie s'est transformée pour permettre le prolongement de la Promenade du Paillon et le développement des activités du Palais Nikaïa et du Palais des Expositions.

1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,2 millions d'euros, en raison de la mise en œuvre du prolongement de la promenade du Paillon.

Les recettes sont composées essentiellement :

- Des produits des services vendus par la régie pour 4,9 millions d'euros ;
- De la subvention exceptionnelle du budget principal, soit 3,55 millions d'euros ;
- Des recettes de location d'espace et autres produits de gestion courantes pour 1 million d'euros ;
- De la part « salarié » des titres restaurant prélevée sur les rémunérations des agents de la régie pour environ 42 267 euros ;
- Des produits exceptionnels et de dispositifs fiscaux pour 624 389 euros.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (10 millions d'euros) sont constituées des charges de personnel pour un montant de 5,4 millions d'euros et des charges à caractère général (4,6 millions d'euros) retraçant l'ensemble des dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement de la régie. Ces charges à caractère général sont principalement constituées par :

- Le gardiennage : 1 052 063 euros ;
- L'énergie et le chauffage : 381 722 euros ;
- Les achats de fournitures : 658 808 euros ;
- Les contrats de prestations de service : 471 960 euros ;
- L'entretien et la maintenance des équipements : 503 019 euros ;
- Les locations mobilières : 237 236 euros ;
- Les assurances, frais bancaires, études, redevances, frais de publicité, etc. : 204 362 euros ;
- Le nettoyage des locaux : 340 320 euros ;
- Les frais de déplacements, missions et réceptions : 2 536 euros ;
- Les impôts et taxes liés à l'activité : 741 024 euros.

Il a été constaté par ailleurs des dépenses exceptionnelles à hauteur de 20 389 euros. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations de titres sur exercices antérieurs correspondant aux remboursements d'acomptes liés aux annulations d'évènements.



3 - La rénovation et l'entretien du Palais Nikaïa

Les dépenses d'équipement s'établissent à 1,15 million d'euros. Il s'agit essentiellement de travaux de rénovation et de gros entretien du Palais Nikaïa (éclairage, maçonnerie, système électrique, peinture, canalisations...).

Ces opérations ont été principalement financées par de l'emprunt (1,2 million d'euros), l'affectation du solde de l'exercice 2022 (60 757 euros) et une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (41 565 euros).

Budget annexe de la régie autonome Fourrière Automobile

Le budget annexe de la régie autonome Fourrière Automobile a été créé en septembre 2019, avec pour objectif la gestion directe du service de Fourrière automobile sur le territoire de la Ville de Nice à compter du 1^{er} septembre 2020.

1. Section de fonctionnement

1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (3,14 millions d'euros) sont constituées :

- Des recettes encaissées, à la suite de la mise en fourrière des véhicules, pour 2 605 027 euros ;
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville de Nice pour 427 123 euros ;
- De la part « salarié » des titres restaurant des agents de la régie pour environ 11 303 euros.

1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (3,43 millions d'euros) sont principalement constituées :

- Des charges de personnel pour 810 928 euros ;
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement du service avec essentiellement :
 - Les contrats de prestations de service : 1 801 580 euros,
 - Les locations immobilières et mobilières et les charges locatives : 519 683 euros,
 - L'entretien des bâtiments : 13 352 euros,
 - Les fluides : 18 161 euros,
 - Les assurances, frais bancaires, études, redevances, frais de publicité, etc. : 8 923 euros,
 - Le gardiennage : 9 264 euros,
 - Des charges exceptionnelles de 16 161 euros correspondant essentiellement à des titres annulés sur exercices antérieurs.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sur le périmètre du budget annexe de la Fourrière ont évolué à la hausse, passant de 8 971 € à 38 464 € afin d'effectuer le remplacement des caméras analogiques garantissant la sécurité du site de la fourrière.



Annexe 1 : les flux inter-budgets

Les flux entre le budget principal de la Ville et ses budgets annexes, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant de près de 20,5 millions d'euros et comprennent les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes de la Fourrière Automobile et de l'Opéra ainsi que le soutien exceptionnel au budget annexe de la régie du Palais des Expositions et Nikaïa.

Budget	Flux	Dépenses	Recettes
Budget principal	Subventions aux budgets annexes	16 927 123 €	
Budget annexe Palais des Expositions et Nikaïa	Subvention du budget principal	3 550 000 €	3 550 000 €
Budget annexe de la Fourrière Automobile	Subvention du budget principal	-	427 123 €
Budget annexe de l'Opéra	Subvention du budget principal	-	16 500 000 €
Total		20 477 123 €	20 477 123 €



Annexe 2 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP)

Conformément au règlement financier en vigueur, le compte administratif est l'occasion de dresser le bilan de la gestion pluriannuelle.

Le stock d'autorisations de programme (AP)

Les autorisations de programmes correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Au 31 décembre 2023, le montant voté des AP s'élevait 1,10 milliard d'euros, en hausse de 90,6 millions d'euros environ par rapport à l'exercice 2022. Ce montant résulte :

- Des différents ajustements intervenus en 2023 à hauteur de 70,2 millions d'euros sur les AP existantes, pour couvrir les crédits de paiement jusqu'à la fin de la mandature ;
- De la création d'une nouvelle AP dédiée au sommet des océans pour un montant global de 20,4 millions d'euros.

Compte tenu du montant des investissements réalisés sur l'exercice, à hauteur de 87,5 millions d'euros, et du montant des réalisations antérieures, le montant du stock d'AP à financer s'élève à 540 millions d'euros.

Ce stock d'AP à financer est synthétisé par politique publique, dans le tableau suivant :

Libellé des Politiques Publiques	Montant du stock d'AP (en €)
Handicap et accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance	76 427 367 €
Jeunesse, loisirs et sports	42 138 423 €
Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	14 681 119 €
Modernisation des bâtiments publics	27 169 740 €
Prévention et sécurité	86 501 736 €
Rayonnement culturel	91 831 203 €
Valorisation du patrimoine	30 146 901 €
Verdissement de la Ville	98 791 634 €
Vie scolaire	72 479 276 €
Total général	540 167 399 €

Le ratio de couverture des AP non mandatées

Le reste à mandater en Autorisations de Programme (AP) rapporté aux Crédits de Paiement (CP) mandatés durant l'exercice mesure le ratio de couverture des AP. Ce ratio définit le nombre d'années nécessaires à l'écoulement du stock d'AP non mandatées. Au terme de l'exercice 2023, le ratio diminue à 6,2 années contre 6,6 années en 2022.